

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 30 mars à 18h30, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 20 mars 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de Bort-les-Orgues.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

Françoise Béziat qui a donné pouvoir à Daniel Poigneau,
Jean-Paul Bourre qui a donné pouvoir à Martine Leclerc,
Laurence Boyer qui a donné pouvoir à Pierre Chevalier,
Christine Da Fonseca qui a donné pouvoir à Maryse Badia,
Sandra Delibit qui a donné pouvoir à Tony Cornelissen,
Pierre Fournet qui a donné pouvoir à Alain Fonfrede,
Jean-François Loge qui a donné pouvoir à Christophe Arfeuillère,
Daniel Mazière qui a donné pouvoir à Claude Bauvy,
Jean-Marc Michelin qui a donné pouvoir à Henri Granet,
Dominique Miermont qui a donné pouvoir à Francis Roques,
Laurence Monteil qui a donné pouvoir à Mady Junisson,
Marilou Padilla-Ratelade qui a donné pouvoir à Jean Bilotta,
Martine Pannetier qui a donné pouvoir à Jean-Pierre Guitard,
Philippe Pelat qui a donné pouvoir à Michel Pesteil,
Sylvie Prabonneau qui a donné pouvoir à Pierre Coutaud,
Marc Ranvier qui a donné pouvoir à Frédérique Fraysse,
Nelly Simandoux qui a donné pouvoir à Philippe Roche,

Robert Bredèche, excusé (non représenté),
Daniel Caraminot, excusé (représenté),
Michèle Chastagner, excusée (non représentée)
Daniel Couderc, excusé (représenté),
Catherine Durand, excusée (non représentée),
Baptiste Galland, excusé (non représenté),
Chantal Guivarch-Paisnel, excusée, (non représentée),
Serge Guillaume, excusé (représenté),
Cécile Martin (représentée par Valérie Lamour),
Christiane Monteil, excusée (non représentée),
Gérard Moratille, excusé (non représenté),
Didier Pénéloux, excusé (non représenté),
Nathalie Peyrat, excusée (non représentée),
Michel Saugeras, excusé (représenté),
Jean-Michel Taudin, excusé (non représenté).

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture

À Ussel, le 12/04/17

Le président,



M. Eric Cheminade est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 77 // pouvoir(s) = 17 // votants = 94

SPANC : convention entre Haute-Corrèze communauté et la communauté de communes Vézère Monédières Millesources sur les missions de contrôle des installations d'assainissement non collectives neuves

Considérant que les communes de Lacelle, l'Eglise au bois, Tarnac, Toy-Viam et Peyrelevade appartiennent au district de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Considérant que les SPANC des Communautés de Communes Vézère Monédières Millesources et Haute Corrèze Communauté réalisent les contrôles des installations d'assainissement non collectif neuves sur ces communes.

Considérant que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne peut attribuer des aides au contrôle de ces installations.

Vu les conditions d'attribution des aides pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves et le faible nombre de contrôles effectués sur les communes concernées, les communautés de communes Vézère Monédières Millesources et Haute Corrèze Communauté décident de présenter un dossier commun de demande de subventions sur deux ans.

Considérant que la Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources présentera ce dossier auprès de l'Agence de l'Eau et percevra les subventions pour les deux parties et qu'elle reversera à Haute Corrèze Communauté la part de subvention correspondant aux contrôles réalisés par le SPANC Haute Corrèze Communauté sur présentation des justificatifs.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- autorise le président à signer une convention avec la communauté de communes Vézère Monédières Millesources permettant de présenter un dossier commun de demande de subventions sur deux ans pour les missions de contrôle des installations d'assainissement non collectives ;
- autorise le président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de celle-ci.



Pour extrait conforme,
À Bort-les-Orgues, le 30 mars 2017
Le président,
Pierre Chevalier